

Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre les gouvernements des États du Benelux et le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports de service, fait à Bruxelles le 23 novembre 2017, n° [3321](#)

Le projet de loi d'assentiment a pour objet de permettre la ratification de l'Accord entre les Gouvernements des États du Benelux et le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports de service. Les titulaires de passeports de service des parties respectives, les États du Benelux d'une part et la République d'Azerbaïdjan d'autre part, sont dispensés de l'obligation du visa pour un séjour n'excédant pas nonante (90) jours par période de cent quatre-vingt (180) jours. Ils peuvent entrer sur le territoire des parties concernées sans visa sur simple présentation de leurs passeports valables précités. Ces personnes restent soumises à l'obligation du visa pour un séjour dépassant nonante (90) jours, à l'exception des fonctionnaires des représentations diplomatiques et consulaires et des organisations internationales qui sont titulaires de passeports de service nationaux valables. Les personnes signalées comme indésirables ou considérées comme pouvant compromettre l'ordre public ou la sécurité nationale peuvent se voir interdire l'accès au territoire.

Excepté ces dispositions, les lois et règlements nationaux concernant l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, ainsi que toute forme d'activité professionnelle des étrangers restent d'application.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 3321 est adopté par 131 voix

Vote nominatif : 003

Oui	131
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Ben Hamou Nawal, Blanchart Philippe, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Calvo Kristof, Carcaci Aldo, Casier Youro, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chabot Jacques, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Clarinval David, Corthouts Michel, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delpérée Francis, Demon Franky, De Rover Peter, Deseyn Roel, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Fernandez Fernandez Julie, Fonck Catherine, Foret Gilles, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Geerts David, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Goffinet Anne-Catherine, Grosemans Karolien, Grovonijs Gwenaëlle, Hedebouw Raoul, Heeren Veerle, Hellings Benoit, Henry Olivier, Hufkens Renate, Jadin Katrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luyckx Peter, Maingain Olivier, Mathot Alain, Matz Vanessa, Metsu Koen, Miller Richard, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Penris Jan, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Schepmans Françoise, Schlitz Sarah, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thiéry Damien, Top Alain, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Vandeput Steven, Van der Donckt Wim, Van der Maelen Dirk, Van de Velde Robert, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Wilrycx Frank, Winckel Fabienne, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----